



DIRECTION GENERALE DES SERVICES
2024-D-DGS-005

DECISION
RECONNAISSANCE DES RESEAUX
DOUBLEMENT DU RESERVOIR HAUT SERVICE DE CAROMB

Le Maire de la Ville de Caromb,

VU le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 3 Juillet 2020, constatant l'élection du Maire et des Adjoints,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020, portant délégation de certaines attributions du Conseil Municipal à Madame le Maire en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Commande Publique et notamment les articles R2172-1 et R2172-2

VU la décision n° 2022-D-DGS-062, du 11 août 2022, relative à la mission de maîtrise d'œuvre pour le doublement du Réservoir AEP de Caromb,

CONSIDERANT la nécessité de faire procéder à une reconnaissance de l'arrivée des réseaux pour déterminer le positionnement du futur réservoir,

CONSIDERANT la proposition de la S.A.S Dall'Agnola, réceptionnée le 23 janvier 2024,

DECIDE

Article 1 : D'accepter la proposition de la SAS Dall'Agnola, sise 260, Chemin de Bedoin à Crillon – 84410 Crillon le Brave - pour la réalisation des travaux de reconnaissance des réseaux destinés à prévoir le positionnement du futur réservoir;

Article 2 : De dire que le montant de ces travaux est fixé à : 2 800,00€ HT ;

Article 3 : De dire que ce montant est inscrit au budget communal.

Article 4 : La Directrice Générale des Services et le comptable assignataire de la Trésorerie de Monteux sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à Madame la Préfète de Vaucluse.

Article 5 : La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 6 – La présente décision sera publiée sur internet et dans le registre des actes de la collectivité.

Caromb, le 06 février 2024

Le Maire,
Valérie MICHELIER





DEVIS N° 2401013

Réalisation de sondage sur conduite AEP, Chemin de la Chapelle, réservoir de Caromb

Suivie par : David SAUZET

E-mail : secretariat@dallagnola-tp.fr

MAIRIE DE CAROMB

141 Avenue du Grand Jardin

84330 CAROMB

FRANCE

A CRILLON LE BRAVE, le 23 janvier 2024

Désignation	Unité	Quantité	Prix Unitaire	Montant HT
Installation de chantier, DICT, autorisations	U	1.00	650.00	650.00
Terrassement pour localiser la conduite d'eau	FT	1.00	850.00	850.00
Réalisation d'une fiche sondage et d'un plan en XYZ	U	1.00	550.00	550.00
Enrobage de la conduite et rebouchage des terrassements, remise au propre de la zone	FT	1.00	750.00	750.00

Montant H.T. 2 800.00 €

T.V.A. 20 % 560.00 €

Montant T.T.C. 3 360.00 €

Conditions de Paiement : 50 % à la signature du présent devis, le solde à la fin des travaux

Signature pour acceptation

Prix valable deux mois

Domiciliation bancaire : SOCIETE GENERALE :

FR76 3000 3022 8200 0200 4207 267 BIC : SOGEFRPP

